

I) Règlement Général

- **Les abonnés bénéficient d'un accès à la salle à hauteur de 3 séances hebdomadaires maximum.**
- Tout changement de coordonnées, civiles ou bancaires (adresse, RIB, etc,...) devra être signalé au centre PhysiConcept.
- Il n'est pas autorisé de fumer à l'intérieur de l'établissement.
- L'utilisation des téléphones portables est proscrite dans les diverses salles d'entraînement, afin de respecter le bien-être et la tranquillité de tous. De même, l'utilisation d'appareils de type walkman ou lecteur MP3 est interdite dans l'enceinte de la salle.
- Il est interdit d'accéder au local technique.
- Pour des raisons de sécurité et de confort, les conseillers sportifs se réservent le droit de refuser l'accès aux séances collectives si le nombre de participants ne leur paraît pas en adéquation avec l'activité pratiquée.
- La direction se réserve le droit d'exclure du centre PhysiConcept, sans aucun dédommagement ni remboursement de l'abonnement, toute personne dont le comportement nuirait à la sécurité, au bien-être ou à l'image du club.
- Comportement : je parle à voix modérée, je n'adopte pas d'attitude ambiguë dans l'enceinte de l'établissement, particulièrement dans l'espace des vestiaires (sauna compris), la salle de coaching et la salle de coaching
- Je respecte l'environnement du centre PhysiConcept ainsi que la copropriété qui abrite la salle en adoptant un comportement de « bon voisinage ».

II) Vestiaires

PhysiConcept propose à ses adhérents des casiers individuels. Leur utilisation est limitée à la durée de la séance d'entraînement. Il est rappelé expressément que les casiers ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique. L'adhérent reconnaît avoir été informé du risque encouru de laisser tout objet de valeur dans des vestiaires à usage collectif. PhysiConcept ne saurait être tenu responsable en cas de fraude, de perte ou de dégradation d'affaires personnelles des usagers.

III) Salles de musculation, cardio-training et cours collectifs

- **Le port de chaussures de sport propres (non portées à l'extérieur) est obligatoire dans les divers espaces du centre.**
- Par mesure d'hygiène, la pose de la serviette est strictement obligatoire sur tous les appareils mis à disposition.
- Une tenue correcte et appropriée est obligatoire.
- Il est demandé à chaque adhérent de nettoyer les appareils après utilisation à l'aide du papier et du désinfectant mis à disposition.
- Il est obligatoire de décharger les appareils et de ranger le matériel après chaque utilisation.
- Il est interdit de lâcher ses charges de la hauteur d'utilisation mais de les accompagner au sol.
- Aucune nourriture n'est admise dans les diverses salles d'entraînement.

IV) Hygiène

- Douche obligatoire avant tout accès au sauna.
- Le port du maillot de bain et de la serviette est obligatoire dans l'espace sauna.
- Une tenue décente sera demandée pour évoluer dans les espaces de douche et de sauna (serviette, peignoir,...)
- Des claquettes sont obligatoires dans les zones de douche et de sauna. Les chaussures de ville et de sport y sont proscrites.
- Je respecte la propreté des lieux. En cas d'infection cutanée, l'espace sauna est interdit.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance, accepté et signé les consignes de sécurité et de comportement (bonnes mœurs, tenue, hygiène,...), du règlement intérieur dont un exemplaire est disponible en permanence sur le tableau d'affichage du centre PhysiConcept et de son site internet (www.physiconcept.com). L'abonné reconnaît au club PhysiConcept le droit de l'exclure par lettre motivée avec accusée de réception pour toute dérogation aux consignes du présent règlement, du contrat d'inscription et de ses annexes. Tous litiges d'ordre judiciaire se régleront devant le tribunal compétent le plus proche du centre sans que l'autre partie ne puisse réclamer une quelconque indemnisation de déplacement ou autre. Il est mis à disposition des adhérents un téléphone d'appel d'urgence.

Fait à Lyon, le

Nom et signature de l'adhérent précédé de la mention « lu et approuvé »